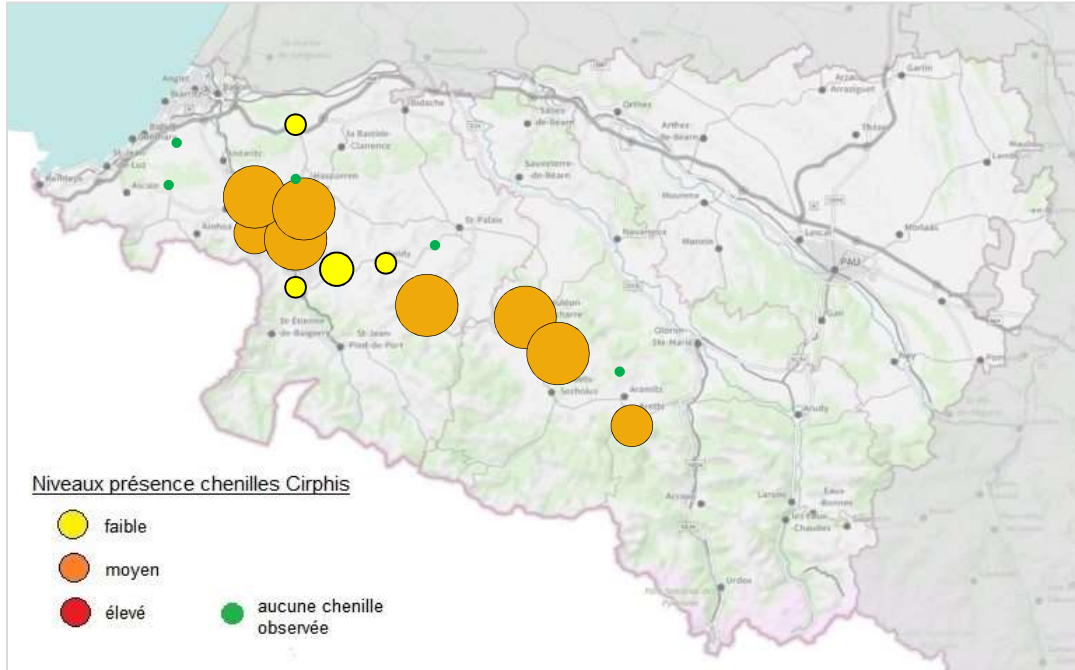


Avertissement Cirphis n°9

26 septembre 2023

Observations :



Toujours des papillons, localement encore piégés (15 à ARETTE et ITXASSOU, 9 à ROQUIAGUE, 5 à BIDARRAY, 4 à JUXUE et IHOLDY, 2 à BRISCOUS, 1 à GARINDEIN...) cette semaine, en nombres plus importants dans les pièges alimentaires par rapport à ceux à phéromones.

Concernant les chenilles, elles sont encore présentes en nombre sur certains secteurs, même si les observations sont « faussées » par les interventions en cours (notamment pâture rase) de certaines parcelles du réseau. Elles sont majoritairement observées à des tailles comprises entre 10 et 30 mm : plutôt 30 mm au Pays basque ; toutes à 5 mm pour celles observées à ARETTE.

→ vols de papillons toujours en cours (dont pontes potentielles et autre génération à venir)

→ densités de présence des chenilles localement et potentiellement élevées (même si en deçà des niveaux de pullulation subis par le passé).

Attention, la réalité d'une parcelle n'étant pas celle de la parcelle voisine, possible sous-estimation par les suivis des parcelles du réseau du niveau de présence sur un secteur !

La **surveillance des prairies doit continuer, encore quelques semaines**, sur l'ensemble du département : tour des parcelles tous les 2 jours a minima.

L'observation des chenilles est facilitée le matin avec la rosée. La larve est reconnaissable par sa ligne jaunâtre latérale. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même. Les déjections et les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles.

Dans le cas de présence avérée, **faire piétiner le bétail** : ne pas hésiter à « serrer » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.

Lorsque les larves sont encore petites (max. 15-20 mm), un éventuel **traitement phytosanitaire à base de Bt** est possible. La bactérie agit comme substance paralysante pour les chenilles : la toxine bloque le fonctionnement de l'appareil digestif du ravageur et celui-ci meurt en quelques jours.

Pour se tenir informé (et informer !) :

Ne pas hésiter à nous signaler de fortes présences de chenilles :

- sur Facebook // Prairies.64
- par mail ou SMS

Suivre les bulletins cirphis publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Contacts

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr